



TéléCALAM est une téléprocédure sécurisée permettant aux agriculteurs d'effectuer leur demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles.

L'accès se fait avec internet sur le site : <http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr> rubrique « TéléCALAM ».

TéléCALAM offre aux agriculteurs télédéclarants de nombreux avantages :

- La télédéclaration est une procédure électronique pratique, rapide (20 à 30 min environ) et sécurisée (utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe personnels).
- En télédéclarant, il n'y a pas de justificatifs à transmettre : en revanche, la DDT 05 pourra, dans le cadre des contrôles par sondage qu'elle effectuera, demander à l'agriculteur l'ensemble des pièces justificatives exigées dans un dossier « papier » (attestation d'assurance, bordereaux de livraison,.....), sauf un RIB en cas de changement d'identité bancaire.
- TéléCALAM est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- TéléCALAM est ouvert à compter du **05 février 2018 jusqu'au 05 mars 2018**, soit dix jours environ après la fin de réception des formulaires « papier ».
- Les modifications sont possibles à tout moment, jusqu'à la clôture de la période de déclaration, et ce tant que la déclaration n'est pas signée.
- TéléCALAM donne la possibilité aux agriculteurs d'accéder au télé-service « Mes dossiers en ligne » afin de consulter en ligne l'avancement de leurs dossiers d'aides et de droits pour la campagne en cours (dossier en cours d'instruction, de paiement, rejeté,...).
- Pour débiter dans leur démarche et notamment pour s'inscrire sur TéléCALAM, les télédéclarants disposent d'une assistance téléphonique nationale **au 0800 000 750** (appel gratuit depuis un fixe, du lundi au vendredi, de 9h à 18h)

Le service de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (SAER) de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes ainsi que la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes « Guichet unique Gel » sont au service des agriculteurs pour les conseiller et les aider dans leurs télédéclarations.

## **CONTACTS :**

### **- DDT des Hautes-Alpes :**

- **Nathalie CARRER** au 04 92 51 88 05 - mail [nathalie.carrer@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:nathalie.carrer@hautes-alpes.gouv.fr)
- **Pascal GROSJEAN** au 04 92 51 88 66 - mail [pascal.grosjean@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pascal.grosjean@hautes-alpes.gouv.fr)

### **- Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes :**

- **Jocelyn MATHIEU** au 04 92 52 53 00
- mail : [guichetunique@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:guichetunique@hautes-alpes.chambagri.fr)